

Stratégie touristique 2030

commune de Clos du Doubs

Demande de soutien pour la
mise en œuvre d'un 2^e paquet de mesures
Demande au titre de la LPR (2025-2027)



COMMUNE DE
CLOS DU DOUBS

Table des matières

1.	Résumé	3
2.	Porteur du projet et partenaires	4
3.	Préambule et contexte	5
4.	Deuxième paquet de mesures, une suite logique	5
4.1.	Les visions du tourisme communal	5
4.2.	Des objectifs quantitatifs et qualitatifs	6
4.3.	Un catalogue de mesures pour la mise en œuvre.....	7
4.4.	Les mesures prioritaires à mettre en œuvre entre 2025 et 2027	8
5.	Description et budget du 2 ^e paquet de mesures lancé dès 2025	8
5.1.	Gouvernance et mise en œuvre : mesure RH	8
5.2.	Pilier de mesures liées à l'hébergement	9
5.3.	Pilier de mesures liées à la mobilité	10
5.4.	Pilier de mesures liées au développement de l'offre et au marketing	10
5.5.	Budget total.....	11
6.	Analyse SWOT du projet.....	12
7.	Modalités et organisation de gestion du projet.....	13
7.1	Modalités.....	13
7.2	Organisation	13
8.	Calendrier de réalisation	14
9.	Pérennité du projet	15
10.	Argumentaire de l'intérêt économique du projet.....	15
11.	Compatibilité du projet de mise en œuvre 2025-2027 au regard des critères LPR	17
12.	Tableau des indicateurs d'impacts mesurables du projet.....	20

1. Résumé

Porteur du projet : commune de Clos du Doubs

Description : cette demande de soutien au titre de la LPR pour les années 2025 à 2027 a pour objectif de financer un 2^e paquet de mesures comprenant des actions à réaliser en lien avec l'hébergement, la mobilité ainsi que le développement de l'offre et le marketing. Une mesure est de plus dédiée aux ressources humaines nécessaires à la réalisation de ces différentes actions.

Contexte : cette demande représente une suite logique à la précédente demande pour les années 2021 à 2024 qui comprenait la réalisation d'un certain nombre de mesures touristiques dans le cadre de la stratégie touristique 2030 de la commune de Clos du Doubs votée en assemblée communale à l'été 2021.

Objectifs : ces mesures touristiques entendent atteindre des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de développement touristique et de retombées économiques pour la commune de Clos du Doubs et plus largement pour la République et Canton du Jura.

Budget : l'ensemble de ces mesures représente un budget total de 310'690 CHF.

Calendrier : les mesures de ce 2^e volet seront réalisées durant les années 2025, 2026 et 2027.

Tableau récapitulatif des mesures

Mesure RH	Mesures hébergement	Mesures mobilité	Mesures dév. de l'offre
Disposer d'une ressource opérationnelle RH pour mettre en œuvre les mesures et les coordonner	Développer une nouvelle offre d'hébergement insolite sur le territoire communal	Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un moyen de passage durable à Tariche	Développer un site de baignade et de pêche dans les bassins sous le viaduc
Définir et mettre en œuvre des stratégies de financement pour la réalisation des actions	Proposer une offre de camping-cars à la ferme sur le territoire communal	Obtenir le label "Swisstainable Destination"	
Impliquer directement les restaurateurs, hébergeurs, prestataires d'activités et acteurs culturels dans les démarches	Poursuivre l'accompagnement des hébergements hôteliers et des restaurants à St-Ursanne (Couronne, Demi-Lune, Chandelier, etc.)		

2. Porteur du projet et partenaires

Porteur de projet	COMMUNE DE CLOS DU DOUBS
Adresse	Administration communale Hôtel de Ville CP 117 2882 St-Ursanne
Personnes responsables	Jean-Paul Lachat, maire Alicia Girardin, conseillère communale en charge du tourisme Jacques Vuillaume, conseiller communal en charge de l'urbanisme
Téléphone	+ 41 32 461 31 28 (secrétariat communal)
Email	jean-paul.lachat@closdudoubs.ch alicia.girardin@closdudoubs.ch jacques.vuillaume@closdudoubs.ch
Partenaire	JURA TOURISME, TALENTISLAB
Adresse	Place du 23 Juin 6 2350 Saignelégier
Personnes responsables	Guillaume Lachat, directeur Audrey Fasnacht, responsable de TalentisLAB
Téléphone	+41 32 432 41 50 (secrétariat Jura Tourisme)
Email	guillaume.lachat@juratourisme.ch audrey.fasnacht@talentislab.ch

3. Préambule et contexte

Le présent document de demande au titre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) représente la continuité du travail opéré avec le Conseil communal de Clos du Doubs depuis 6 ans.

Le projet porté par le Conseil communal s'intitule « Stratégie touristique de la Commune de Clos du Doubs 2030 » et a été élaboré avec le soutien de TalentisLAB, le service de coaching en projets touristiques de Jura Tourisme.

Il matérialise la demande auprès du Service de l'économie et de l'emploi (SEE) de la République et Canton du Jura pour un nouveau soutien financier dans le cadre du programme de mise en œuvre d'un 2^e paquet de mesures pour les années 2025-2027 de la LPR.

4. Deuxième paquet de mesures, une suite logique

La stratégie touristique de Clos du Doubs 2030 acceptée par l'assemblée communale en juin 2021 a été le point de départ de la mise en œuvre de cette stratégie. Un premier paquet de mesures – mobilité, hébergement, développement de l'offre et gouvernance – est en phase d'être terminé, à savoir que l'ensemble des actions ont été réalisées, sont en cours de réalisation ou sur le point de l'être. Certaines des actions sont totalement achevées car elles concernaient par exemple des travaux à réaliser, à l'image de la réfection du sentier pédestre Gare – Maison du Tourisme – Plage – Centre ancien. D'autres sont amenées à être poursuivies, raison pour laquelle elles apparaissent à nouveau dans ce deuxième volet de mesures, dont la mission est la même que pour le premier paquet et qui répond aux visions du tourisme communal à l'horizon 2030.

4.1. Les visions du tourisme communal

Les visions du tourisme communal n'ont pas changé depuis la première demande LPR pour les mesures développées entre 2021 et 2024. Elles se décomposent à nouveau en 6 grands principes propres à des thématiques touristiquement importantes étant donné la multiplicité des secteurs de ce domaine :

- **Économie** - Le tourisme devient le pilier de l'économie de la commune de Clos du Doubs, le secteur économique à plus forte valeur ajoutée et le plus grand employeur ;
- **Gouvernance** - Sans direction, aucun vent n'est le bon. La commune clarifie les rôles de chacun pour avancer ensemble dans la même direction et tirer le meilleur de chaque action ;
- **Aménagement de l'espace** - St-Ursanne est un joyau touristique admiré tant pour son unicité patrimoniale médiévale que pour sa situation dans un écrin de verdure préservé ;
- **Mobilité** - L'attractivité touristique de St-Ursanne rejaillit sur l'ensemble de la commune de Clos du Doubs grâce à une mobilité (et l'intermodalité) renforcée. L'accessibilité en transports publics des différents lieux touristiques est assurée ;

- **Publics-cibles** - Le public suisse reste très largement la première priorité. La France représente un marché secondaire (Alsace, Bourgogne - Franche-Comté) ;
- **Produits** - Développer et prioriser uniquement des produits avec valeur ajoutée pour chaque public-cible identifié.

4.2. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs

Comme dans la première demande LPR dans le cadre de la stratégie touristique 2030 de Clos du Doubs, pour chacun de ces principes touristiques d'avenir dont la mise en œuvre se poursuit, les objectifs proposés par le Comité de pilotage et approuvés par le Conseil communal dans le cadre du premier paquet de mesures, sont toujours d'actualité :

Économie

- Augmenter la durée de séjour (transformer les actuels excursionnistes en touristes avec nuitée) et augmenter le chiffre d'affaires lié au tourisme ;
- Augmenter les nuitées de 30%, soit dépasser 44'000 nuitées par année ;
- Augmenter la dépense journalière estimée de CHF 106.-/j/touriste à CHF 130.- et de CHF 36.-/j/excursionniste à CHF 45.- ;
- Atteindre un CA pour les touristes de CHF 5'720'000.- et un CA pour les excursionnistes de CHF 4'725'000.- (contre un CA actuel respectif de CHF 3'587'146 et CHF 3'654'828) ;
- Privilégier un tourisme qualitatif plutôt que quantitatif (acceptation par la population, impact sur la qualité de vie).

Gouvernance

- Se doter d'une gouvernance de projet souple, agile et permanente avec des forces décisionnelles et opérationnelles ;
- Augmenter la valeur ajoutée économique grâce à une chaîne de prestations touristiques optimisée ;
- Les mesures de la stratégie touristique visent aussi à l'amélioration de la qualité de vie locale.

Aménagement de l'espace

- La mise en scène et l'atmosphère à l'intérieur des murs de St-Ursanne respire la dolce vita ;
- Les fautes de goût sont supprimées. La population, les artisans, les commerçants, les prestataires touristiques et les acteurs culturels jouent un rôle clé ;
- Les soirées sont animées (lumière, musique) de manière à inciter les touristes à rester.

Mobilité

- Faire profiter de l'attractivité de St-Ursanne à l'ensemble des acteurs touristiques répartis sur le territoire communal ;
- Favoriser le renvoi de clientèle entre les sites et les prestataires ;
- Améliorer le lien entre le centre ancien et la nature environnante ;
- Assurer le développement de toutes les formes de mobilité douce sur le territoire communal ;
- Assurer le développement des sites de baignades identifiés et équipés pour le public.

Publics-cibles

- Fidéliser les familles et les jeunes seniors ;
- Travailler le public des DINKS (*Double Income No Kids*) ;
- Travailler le secteur MICE (incentives et event). Teambuilding avec comme cœur de cible les groupes de 10 à 50 personnes ;
- Renforcer le printemps et l'automne comme saisons touristiques en plus de l'été ;
- « Faire évoluer les romands d'une qualité d'excursionnistes à touristes de séjour » ;
- Développer les marchés du Nord-Ouest et de Zurich avec nuitées.

Produits

- Développer de nouveaux produits ;
- S'inscrire comme une étape indispensable dans des produits d'itinérance plus large ;
- Accompagner les porteurs de nouveaux projets pour veiller à leur positionnement sur le marché des publics-cibles privilégiés.

4.3. Un catalogue de mesures pour la mise en œuvre

Comme dans le cadre du premier paquet de mesures, ces différents objectifs ont été considérés dans la détermination du second avec toujours en ligne de mire la mise en œuvre des visions formant la stratégie touristique. La priorisation effectuée par les membres du comité de pilotage et de professionnels du tourisme a permis de dégager les mesures les plus pertinentes et adéquates au regard du travail effectué jusque-là et aux besoins encore identifiés.

Chaque mesure définitivement retenue a fait l'objet de l'établissement d'une fiche, avec :

- Une description
- Les acteurs en charge de sa réalisation
- Les actions pour sa mise en œuvre
- Un délai de mise en œuvre
- Une estimation de coût et le type de financement

Le 22.04.2024, les représentants de TalentisLAB ont présenté l'esquisse du contenu du deuxième paquet de mesures afin d'obtenir un préavis de la part du SEE sur les mesures envisagées et sur la construction du présent document, le tout en vue de l'obtention d'un nouveau soutien financier LPR.

En accord avec les collaborateurs du SEE, il a été décidé de conserver les trois socles thématiques de la première demande de soutien à la LPR – mobilité, marketing & développement de l'offre ainsi qu'hébergement - , et d'y ajouter une mesure supplémentaire représentant les ressources humaines, à savoir les heures réalisées des membres du Conseil communal dans le cadre du comité de pilotage ainsi que le mandat confié à TalentisLAB.

4.4. Les mesures prioritaires à mettre en œuvre entre 2025 et 2027

Comme indiqué précédemment, parmi les mesures qui figurent dans ce 2^e volet, certaines représentent la continuité des mesures du premier, d'autres sont de toutes nouvelles mesures mais toujours en lien avec la stratégie touristique 2030. Selon les discussions préalables avec le SEE, il est apparu que pour la réalisation effective de la stratégie touristique, la mesure de « ressource opérationnelle » constituait à nouveau un élément essentiel du projet. Il a donc été décidé que cette ressource opérationnelle représente une mesure intégrée dans la Convention « mesures » et ne représente donc plus une convention à elle seule comme c'était le cas dans le cadre du premier volet 2021-2024.

Lors de la séance du Conseil communal du 03.09.2024, la validation définitive des mesures ainsi que leur priorisation ont été établies. Pour chacune d'elle, un coût prévisionnel a été projeté et un plan de financement prévisionnel envisagé. A noter que le Conseil communal a décidé de se limiter à un budget global qui, cumulé à l'enveloppe du premier soutien LPR, ne dépasse pas (ou peu) le montant total de CHF 885'000.- accepté par l'Assemblée communale en juin 2021.

5. Description et budget du 2^e paquet de mesures lancé dès 2025

Comme dans le premier volet, ce deuxième paquet de mesures a été constitué dans le but d'avoir un équilibre entre des mesures dont la mise en œuvre sera plus ou moins rapide, des mesures d'horizons différents et des mesures plus ou moins onéreuses. Toutes ont pour objectif de répondre aux objectifs du tourisme de la stratégie touristique. Pour cette 2^e phase 2025-2027, le budget total s'élève à CHF 310'600.- dont le soutien sollicité au titre de la LPR s'élève à CHF 190'640.-.

5.1. Gouvernance et mise en œuvre : mesure RH

Disposer d'une ressource opérationnelle RH pour mettre en œuvre les mesures et les coordonner

Le but est de poursuivre ce qui a été mis en place dans le cadre de la première convention. Le Conseil communal ne disposant pas d'une ressource humaine ayant la tâche de mener à bien toutes les mesures approuvées, cette mission est ainsi déléguée à TalentisLAB, service de coaching en projets touristiques de Jura Tourisme. 300 heures par année seront dédiées à faire avancer les dossiers et soulager les conseillers communaux qui pourront s'atteler à d'autres tâches. En effet, les conseillers communaux sont des aides et leviers précieux pour la mise en œuvre des dossiers ayant trait au tourisme, mais ils n'ont pas les ressources suffisantes pour réaliser ce mandat. Ce rôle de coaching est aussi important pour donner du lien, animer et motiver le réseau de prestataires et partenaires touristiques qui vont contribuer à la réalisation des mesures et à augmenter l'impact de celles-ci. Le coût s'élève à 25'000 CHF TTC par année, soit CHF 75'000.-. Le volet RH est complété par une valorisation d'heures de la commune de Clos du Doubs à hauteur de 4'800 CHF par année, soit 14'400 CHF pour les trois ans.

Définir et mettre en œuvre des stratégies de financement pour la réalisation des actions

Tout comme lors des premières années de la mise en œuvre de la stratégie touristique, le rôle de TalentisLAB sera, de concert avec les conseillers communaux, de faire des recherches localement et hors du territoire communal afin d'identifier les sources de financement disponibles et envisageables

pour la mise en œuvre des mesures (dans le tableau récapitulatif « financement de tiers » CHF 73'560.-). Des partenaires privés, associations et des fondations seront sollicitées. Le but est qu'à court terme un plan de financement global annuel soit consolidé, comprenant chaque mesure et les actions prévues.

Impliquer directement les restaurateurs, les hébergeurs, les prestataires d'activités et les acteurs culturels dans les démarches

L'ensemble des acteurs touristiques du territoire communal continueront d'être consultés par le Conseil communal pour comprendre leurs visions et faire entendre leurs intérêts dans le développement touristique de leur commune. Pour parvenir à des résultats, il faut que les partenaires s'impliquent aussi de manière opérationnelle dans le développement des mesures qui leur sont les plus chères. Comme cela a été fait jusqu'à présent, une rencontre annuelle sera organisée afin de présenter l'état des lieux de la stratégie et les nouvelles mesures à venir, ainsi que des rencontres plus régulières avec les prestataires directement impliqués dans la mise en œuvre de l'une ou l'autre mesure.

5.2. Pilier de mesures liées à l'hébergement

Développer une nouvelle offre d'hébergement insolite sur le territoire communal

L'hébergement insolite représente une opportunité précieuse pour diversifier l'offre touristique, valoriser le patrimoine, promouvoir le développement durable et renforcer l'économie locale, tout en offrant aux visiteurs des expériences inoubliables. Cette offre originale rencontre toujours un grand succès et figure d'ailleurs dans les lignes directrices 2022-2026 de Jura Tourisme. Ainsi, comme dans le volet 1 de la stratégie touristique 2030 de Clos du Doubs, il est prévu dans ce 2^e paquet de mesures de développer un nouveau modèle d'hébergement insolite sur le territoire communal. TalentsLAB œuvrera ainsi à trouver un porteur de projet et l'accompagner dans le développement de son offre.

Proposer une offre de camping-cars à la ferme sur le territoire communal

Le camping sauvage étant interdit dans le périmètre de la réserve naturelle du Doubs, l'offre en stationnement pour camping-cars et autres bus aménagés est faible sur le territoire communal. En développant un concept de stationnement chez des exploitants agricoles, en plus de proposer une solution au camping sauvage, l'avantage est que les retombées économiques reviennent directement aux exploitants. Par ailleurs, si ces exploitants proposent des produits, ils peuvent les vendre directement aux personnes qui viennent séjourner sur le terrain. Le concept de tels stationnement n'est pas d'y séjourner plusieurs jours, mais juste 1 voire 2 nuits. L'objectif est donc de trouver 3-5 exploitants agricoles hors du périmètre de la réserve naturelle prêts à accueillir des camping-cars, vans et bus aménagés. Une démarche à clarifier avec la section de l'aménagement du territoire.

Poursuivre l'accompagnement des hébergements hôteliers et des restaurants à St-Ursanne (Couronne, Demi-Lune, Chandelier, etc.).

Bien que la situation ait évolué positivement et de manière conséquente à St-Ursanne depuis le lancement de la stratégie touristique 2030 en termes d'offre d'hébergement et de restauration, il est important de poursuivre le suivi dans la cité médiévale. D'importants changements vont encore avoir lieu à plus ou moins longs termes, et il est nécessaire que les contacts soient réguliers. Ainsi, la Conseillère communale en charge du tourisme, accompagnée de TalentsLAB, auront pour mission d'accompagner les gérants d'établissements dans leurs démarches (développement de leurs

prestations, mise en vente de leur établissement) et démarcher de potentiels repreneurs pour les établissements à remettre.

5.3. Pilier de mesures liées à la mobilité

Réaliser plusieurs actions qui permettront de profiler la commune de Clos du Doubs comme une destination durable et ainsi obtenir le label « Swisstainable Destination »

Après l'obtention du titre de « Best Tourism Village » en 2023 par la commune de Clos du Doubs, cette dernière entend aller un pas plus loin dans le développement d'un tourisme durable et responsable. Les autorités ont en effet une responsabilité vis-à-vis de cette distinction - qui récompense d'importants critères de durabilité - qu'elles entendent honorer sur le long terme. Afin de prolonger la dynamique offerte par cette nomination, les autorités souhaitent ainsi obtenir le label de Suisse Tourisme « Swisstainable Destination ». Pour devenir une « destination durable », la commune de Clos du Doubs doit pouvoir répondre à un certain nombre de critères, mettre en œuvre des mesures durables et convaincre un certain nombre de prestataires d'en faire de même.

Dans le contexte du tourisme, on entend par «durabilité» un développement touristique qui tient compte non seulement des performances économiques (renforcement de l'économie régionale, planification des investissements à long terme, etc.), mais aussi de la responsabilité écologique (efficacité énergétique et utilisation des énergies renouvelables, minimisation des effets négatifs sur les ressources naturelles telles que la nature et le paysage, l'air, l'eau, le sol, etc.), de la solidarité sociale (égalité de traitement, santé, qualité de vie, éducation, participation, etc.), ainsi que du droit formateur et de la préservation des options pour les générations futures.

Créer un moyen de passage durable sur le Doubs à la hauteur de Tariche

Le tronçon St-Ursanne – Ravines est très fréquenté par les visiteurs, que ce soit à pied ou à vélo. Seul problème, il est très compliqué (voir impossible pour les cyclistes) de réaliser une boucle, car le seul moyen de passage à la hauteur de Tariche est une barque qui est souvent hors service. L'idée de réaliser une passerelle résoudrait ainsi la problématique et proposerait de plus un moyen de passage beaucoup plus inclusif, que ce soit pour les piétons comme pour les cyclistes ou encore les personnes à mobilité réduite.

Tout en ayant soin de préserver la nature, le fait de réaliser une passerelle sur le Doubs à Tariche offrirait d'importantes nouvelles possibilités de randonnées (à pied comme à vélo) pour un public-cible plus large.

5.4. Pilier de mesures liées au développement de l'offre et au marketing

Créer une offre touristique de pêche et de baignade dans les bassins d'eau sous le viaduc

Le site des bassins d'eau sous le viaduc à l'entrée de St-Ursanne représente un lieu idéal sur la commune de Clos du Doubs pour développer une offre touristique originale et novatrice et ayant pour objectif d'alléger la pression sur le Doubs. L'idée est ainsi d'utiliser les 2 bassins côté Doubs pour une offre de baignade et d'activité nautique (padel, kayak, etc.) et le bassin à l'arrière proche de l'office de l'environnement pour une activité de pêche à la truite.

La truite est LE produit phare du Doubs. La pêche est une importante activité de notre région, mais cette dernière a perdu de son importance touristique au fil des années. Le potentiel existe néanmoins avec un regain d'intérêt pour ce type d'activités et des nouvelles pratiques qui en découlent. Le but

est ainsi de promouvoir St-Ursanne comme un lieu de pêche touristique en proposant à tout un chacun de venir s'initier ou se perfectionner à la pêche dans le cadre d'une activité accompagnée et encadrée. L'activité pourrait être proposée toute l'année par Christian Theuvenat, guide de pêche professionnel. Quant aux deux bassins « côté Doubs » seraient aménagés afin de proposer de la baignade aux visiteurs et permettre l'utilisation d'engins nautiques, interdits parfois sur le Doubs lorsque le niveau d'eau est trop bas.

5.5. Budget total

Coûts globaux			
Mesures	Soft/Lancement	Hard/Infrastructures	TOTAL
RH	89 400.00 CHF		89 400.00 CHF
Hébergement	44 800.00 CHF		44 800.00 CHF
Mobilité	40 000.00 CHF		40 000.00 CHF
Dév. de l'offre	36 400.00 CHF	100 000.00 CHF	136 400.00 CHF
TOTAL	210 600.00 CHF	100 000.00 CHF	310 600.00 CHF

Plan de financement	
Commune (heures valorisées)	26 400.00 CHF
Commune (cash)	20 000.00 CHF
LPR	190 640.00 CHF
Tiers	73 560.00 CHF
TOTAL	310 600.00 CHF

Le document Excel présentant le détail du budget pour chaque pilier (RH, hébergement, mobilité et développement de l'offre) peut vous être transmis par courriel.

6. Analyse SWOT du projet



7. Modalités et organisation de gestion du projet

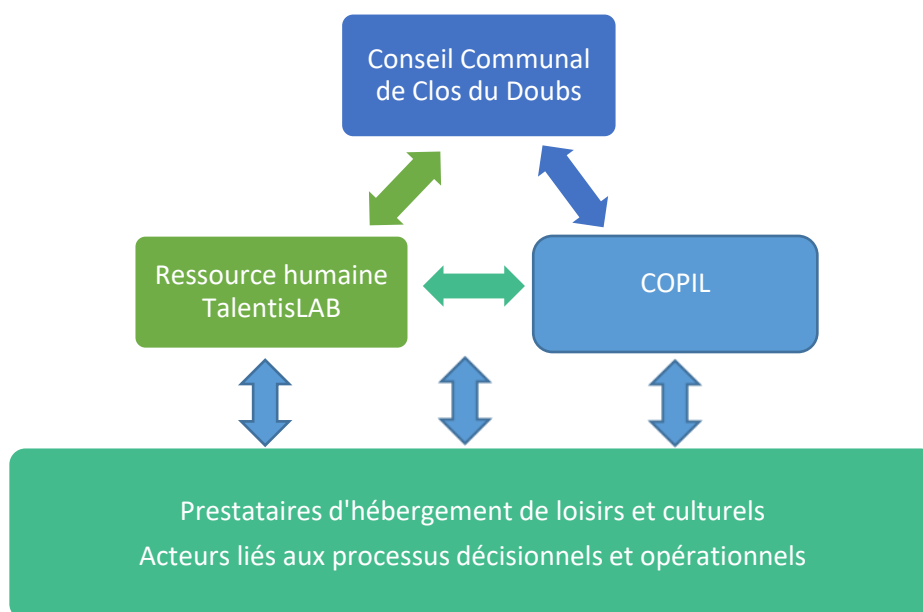
7.1 Modalités

Le mandat confié à TalentisLAB a pour but la mise en œuvre des mesures. Cette ressource humaine fait l'objet d'une mesure en tant que telle dans la Convention qui est valable pour 3 ans (2025-2027). Cette convention sera signée par la Commune de Clos du Doubs et Jura Tourisme. Chaque fin d'année, un compte-rendu sur l'état de la mise en œuvre des mesures sera réalisé, lequel sera transmis au SEE.

7.2 Organisation

Le Conseil communal de Clos du Doubs supervise le travail réalisé par TalentisLAB. La personne occupant ce poste est en charge de mettre en œuvre les mesures avec l'aide des membres du Conseil Communal en soutien.

Enfin, les relations et les échanges entre les prestataires du tourisme et la Commune se retrouvent accrus par l'intermédiaire de TalentisLAB qui s'occupe des tâches opérationnelles sur le terrain et qui aura de nombreux contacts avec les prestataires touristiques en particulier, mais aussi avec les services de l'administration cantonale ou encore des entreprises mandatées en fonction des démarches nécessaires à la mise en œuvre des mesures.



8. Calendrier de réalisation

Calendrier	Stratégie touristique 2030		Mise en œuvres des mesures											
			Effets visibles des mesures											
			2025				2026				2027			
Mesures	Thèmes	Acteurs impliqués	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Disposer d'une ressource opérationnelle RH pour mettre en œuvre les mesures et les coordonner	Gouvernance	TalentiLAB Conseil communal												
Définir et mettre en œuvre des stratégies de financement pour la réalisation des actions	Gouvernance	TalentiLAB Conseil communal												
Impliquer directement les restaurateurs, hébergeurs, prestataires d'activités et acteurs culturels dans les démarches	Gouvernance	TalentiLAB Conseiller communal en charge du tourisme												
Développer l'hébergement insolite sur la commune de Clos du Doubs	Hébergement	TalentiLAB, conseiller communal en charge du tourisme, promoteur, exploitant												
Proposer une offre de camping-cars à la ferme sur le territoire communal	Hébergement	TalentiLAB, conseiller communal en charge du tourisme, exploitant												
Poursuivre l'accompagnement des hébergements hôteliers et des restaurants à St-Ursanne	Hébergement	TalentiLAB, conseiller communal en charge du tourisme, prestataires touristiques												
Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un moyen de passage durable à Tariche	Mobilité	TalentiLAB, conseiller communal en charge du tourisme, communes concernées, ENV, propriétaires de terrains concernés												
Obtenir le label "Swisstainable Destination"	Mobilité	TalentiLAB, Suisse Tourisme, prestataires touristiques concernés												
Développer un site de baignade et de pêche dans les bassins sous le viaduc + un micro-musée de la truite et des événements lors du "mois de la truite"	Dév. de l'offre	TalentiLAB, conseiller communal en charge de l'urbanisme, ENV, exploitant												

9. Pérennité du projet

Toutes les mesures de la stratégie touristique ont un effet visible dans le temps, soit de manière ponctuelle durant le programme LPR, soit après le programme de financement LPR. Les projets mis en place qui concernent des aménagements de l'espace public, de développement de l'offre de restauration et d'hébergement ou encore de promotion de la mobilité continueront d'être utilisables ou visibles même en l'absence de ressources humaines spécifiques dédiées (ex. l'obtention du label Swisstainable Destination ou l'exploitation des bassins sous le viaduc).

Les synergies créées par la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance perdureront. Les prestataires de loisirs et d'hébergement, la commune de Clos du Doubs, Jura Tourisme et les différents acteurs qui gravitent autour de la commune continueront d'appliquer et de veiller au respect des nouvelles dispositions, tout comme de s'occuper de l'entretien des nouveaux aménagements. Ainsi, les charges d'exploitation des différents acteurs touristiques n'augmenteront pas, leurs tâches resteront fondamentalement les mêmes, par contre, ce sont les manières de procéder qui évolueront.

En somme, ce deuxième paquet de mesures intervient en complément au travail accompli jusque-là dans le but d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la stratégie touristique 2030. Ces mesures viennent encore renforcer, encourager et dynamiser le tourisme local déjà existant : en stimulant les contacts entre les acteurs économiques locaux, en élevant la qualité des prestations de services et en tirant partie du potentiel touristique et économique existant.

Par conséquent, il s'agit d'élever encore d'un niveau la situation actuelle en proposant une offre touristique plus complète et pertinente, et non pas d'opérer un changement radical de vision économique. L'objectif est que les acteurs poursuivent les efforts accomplis depuis quelques années, saisissent les nouvelles opportunités du potentiel de développement économique et de valorisation touristique qui sommeillent sur le territoire communal ou qui ne sont pas encore exploités à leur juste valeur.

10. Argumentaire de l'intérêt économique du projet

Les premières mesures mises en œuvre entre 2021 et 2024 ont démontré leur intérêt et les retombées économiques pour la commune de Clos du Doubs, mais aussi pour le canton du Jura. L'obtention du label « Best Tourism Village » à l'automne 2023 récompense d'ailleurs l'ensemble des actions réalisées. Le potentiel économique de la commune de Clos du Doubs en matière touristique, sans toutefois tendre à un tourisme de masse, est encore très important. C'est l'objectif de ce 2^e paquet de mesures qui propose toutefois des actions durables, à l'image de la volonté d'obtenir le label « Swisstainable Destination » de Suisse Tourisme.

Ainsi, la réalisation des mesures liées à l'implication des prestataires touristiques et au renouvellement des structures existantes viendra encore renforcer les synergies existantes et les échanges entre ces derniers et les autorités communales. Le but est d'encourager l'entrepreneuriat et les activités économiques en mutualisant les ressources et offres de différents prestataires. Par ailleurs, il est

important de proposer des offres qui répondent à la demande et aux tendances touristiques actuelles tout en s'assurant que ces actions soient durables et pérennes.

En ce qui concerne l'hébergement, bien que certains établissements hôteliers aient été repris et restaurés dans le cadre du premier paquet de mesures, l'avenir d'autres reste encore incertain. Il est donc essentiel de poursuivre ces échanges et le suivi de ces établissements. Ainsi, TalentisLAB aura pour mission de :

- Impliquer directement les restaurateurs, les hébergeurs, les prestataires d'activités et les acteurs culturels dans les démarches ;
- Améliorer les structures d'accueil et promouvoir leur diversité ;
- Favoriser les synergies entre les acteurs de l'hébergement pour les rendre plus compétitifs sur le marché : services à la clientèle et commercialisation digitale sont des domaines prioritaires.

Deuxièmement, la mesures de développement de l'offre touristique :

- Proposer un site de baignade et de pêche dans les 3 bassins d'eau sous le viaduc.

Troisièmement, dans le cadre d'un axe de mobilité :

- Obtenir le label Swisstainable Destination de Suisse Tourisme ;
- Etudier la faisabilité de réaliser un moyen de passage sur le Doubs à la hauteur de Tariche.

La concrétisation de l'ensemble de ces mesures étoffera le panel d'activités de loisirs et les choix d'hébergement, ce qui améliorera l'attractivité touristique de la commune. Le tout devra être communiqué de manière concertée et intelligente afin de proposer une meilleure visibilité de l'offre touristique locale vers les marchés prioritaires (Suisse et départements français voisins). Cette communication ciblée vers les publics-cibles favorisera l'image touristique de la Commune et de St-Ursanne en particulier, et motivera sans doute bon nombre de touristes et d'excursionnistes à effectuer un séjour plus long à Clos du Doubs.

En termes de retombées économiques, la réalisation de ces différentes mesures permettra la création d'emplois sur la commune de Clos du Doubs, ce qui permettra de réaliser le premier objectif de la stratégie touristique 2030, à savoir faire du tourisme le pilier central de l'économie locale.

Accroître l'attractivité de St-Ursanne qui est considérée comme la « Perle du Jura », tendra à « convertir » les excursionnistes en touristes de séjour et à augmenter la durée du séjour moyen des touristes sur le territoire communal. Une dépense quotidienne moyenne plus importante par touriste est donc aussi à prévoir. Les touristes séjournant dans le Clos du Doubs pratiquent également d'autres activités dans la région ou profitent de leur séjour pour visiter d'autres curiosités touristiques ou villes du canton du Jura. Ainsi, conserver l'afflux actuel de touristes ou le voir augmenter ces prochaines années reste de toute manière bénéfique pour le commerce régional et des prestataires se trouvant dans d'autres lieux fréquentés par ces mêmes touristes.

11. Compatibilité du projet de mise en œuvre 2025-2027 au regard des critères LPR

- **Contribution aux objectifs des stratégies cantonales : le projet est rattaché à l'un des objectifs des stratégies du programme cantonal de mise en œuvre. Les effets doivent être identifiables.**

Ce projet porté par la Commune de Clos du Doubs entre dans l'orientation stratégique « TOURISME » du programme cantonal de mise en œuvre. Comme explicité plus haut, l'ensemble de la chaîne de valeur touristique connaît et continuera de connaître une amélioration qualitative grâce aux mesures mises en œuvre. L'offre d'activités touristiques a déjà été étoffée et le sera encore. Ces mesures seront visibles sur le terrain. Par la poursuite du mandat confié à TalentsLAB, ce sont le transfert de savoir, l'échange d'informations, la mise en réseaux entre les acteurs économiques et sociaux locaux qui sont liés au tourisme qui sont encouragés. Les infrastructures restent préservées et le patrimoine mis en valeur ne subit aucune conséquence irréversible suite aux aménagements prévus.

- **Avoir un impact/effet identifiable à moyen et long terme sur l'économie régionale (structures pérennes).**

La mesure visant à mettre en place par exemple des stratégies pour la reprise d'établissements hôteliers (recherche de repreneur et de financement), de nouvelles activités touristiques ou de nouveaux aménagements auront un effet visible plusieurs années après le programme LPR 2025-2027, du fait du suivi de la commune de Clos du Doubs en termes d'entretien des aménagements (ex. HUB mobilité, signalétique ou site de baignade et de pêche) et de Jura Tourisme pour le maintien de l'offre touristique (ex. Circuit secret ou visites guidées).

- **Caractère novateur : le projet doit être résolument novateur dans la région considérée et ne doit en aucun cas être la réplique d'un même projet ailleurs dans le canton.**

La stratégie touristique de la Commune de Clos du Doubs 2030 est novatrice. C'est le principe d'une stratégie globale qui séduit et dont l'innovation est à relever, non pas dans chacune des mesures ayant été retenues qui peuvent se retrouver, par exemple, ailleurs sur le territoire cantonal. Aucune autre stratégie de la sorte n'a encore été mise en place et celle-ci fait ses preuves au regard de ce qui a pu être réalisé jusqu'à présent.

- **Création de valeur ajoutée : le projet influence positivement une chaîne de valeur ajoutée, que ce soit directement ou indirectement.**

Par la mise en œuvre de l'ensemble des mesures, c'est la chaîne entière de l'économie locale et touristique qui en bénéficie. Chaque mesure vient dynamiser une partie de cette chaîne de valeur. Que ce soit la création de certains produits, l'amélioration de l'espace touristique qui motivera les visiteurs à passer plus de temps sur place ou à préférer un séjour d'une durée plus longue. Les entreprises sont invitées à s'approprier ces mesures pour les rendre encore plus fortes et profitables à un nombre élevé d'acteurs.

- **Contribution aux exportations : d'une manière ou d'une autre, mais de façon clairement identifiable, un projet doit être en relation avec un marché situé hors de la région.**

St-Ursanne est considérée comme la « Perle du Jura ». Des visiteurs internationaux découvrent la ville, de même que des excursionnistes et touristes de toute la Suisse. Sa place dans le Grand Tour of Switzerland et sa nomination en 2023 en tant que « Best Tourism Village » participent également à la renommée de la cité médiévale et à son attractivité. L'obtention du label « Swisstainable Destination » de Suisse Tourisme renforcera encore cet intérêt.

- **Développement durable : le projet doit répondre aux principes du développement durable (solidarité sociale, efficacité économique et responsabilité environnementale).**

Lors de la réflexion des mesures, le développement durable a pris bonne place. Il en est même l'objectif in fine pour l'une d'entre elles, à savoir l'obtention du label « Swisstainable Destination » pour la commune de Clos du Doubs. Pour chaque mesure, il est envisagé avant tout d'utiliser l'existant et aucune intervention n'est prévue qui ferait perdre de la valeur paysagère ou patrimoniale à l'espace actuel.

- **Epuisement des sources privées de financement : le promoteur doit démontrer qu'il a sollicité toutes les sources privées de financement possibles.**

Le financement prend en considération l'apport de financement privé en plus de financement public de la part de la Commune.

- **Domaine pré-concurrentiel : les moyens octroyés au titre de la politique régionale doivent être engagés dans le domaine pré-concurrentiel. Cela permet de générer des partenariats, d'encourager le développement de prototypes entre plusieurs entreprises et de développer de nouveaux processus, coopérations et formes d'organisation. Le financement est limité aux phases de développement et de démarrage du projet (conceptualisation, études, mise en place).**

Une part de l'enveloppe LPR sollicitée a pour but de réaliser des études approfondies pour développer le tourisme et l'économie sur place et de sonder les aspirations des hôteliers existants ainsi que des prestataires d'activités locaux (ex. moyen de passage durable à Tariche). Il s'agit en priorité de donner les impulsions indispensables là où seuls les moyens privés ne suffisent pas.

- **Coordination avec d'autres politiques sectorielles et instruments de soutien : le projet ne doit pas s'inscrire dans le domaine central d'un autre instrument de promotion et ne doit pas être en contradiction avec les autres stratégies d'autres politiques sectorielles.**

Le projet n'est pas soutenu par d'autres instruments de promotion et n'est pas en contradiction avec les autres stratégies d'autres politiques sectorielles.

- **En outre, la préférence sera accordée aux projets interrégionaux et/ou conçus en partenariat public-privé.**

Il s'agit d'un projet conçu en partenariat public-privé. En plus de l'aide LPR, la commune de Clos du Doubs finance une partie du projet et donne le mandat à TalentisLAB. Afin de mettre en œuvre certaines mesures, des financeurs tiers privés sont sollicités.

En résumé, cette stratégie touristique 2030 a été élaborée dans le but de favoriser l'activité économique de toute la commune de Clos du Doubs. La réalisation du premier paquet de mesures en est aujourd'hui une belle démonstration. En effet, bien que la majorité des mesures ont été réalisées à St-Ursanne même, les effets sont observables sur l'ensemble du territoire communal. St-Ursanne étant le cœur de la commune où l'activité touristique est la plus forte, elle polarise les flux au regard de son intérêt touristique pour les visiteurs (patrimoine, histoire). La cité médiévale représente également la porte d'entrée principale pour se rendre sur le territoire communal puisque la sortie d'autoroute et la gare s'y trouve à proximité. Cependant, il est clair qu'une partie des visiteurs logeant à St-Ursanne réalisent des activités et dépensent dans les autres localités (notamment les restaurants). Certains visiteurs préfèrent séjourner dans une autre localité de la commune pour plus de tranquillité, mais le fait que St-Ursanne soit un lieu d'intérêt unique influence les touristes dans leur choix de leur séjour et donc choisissent de séjourner dans une localité toute proche. Ainsi, favoriser le tourisme à St-Ursanne, c'est favoriser la venue de visiteurs dans les localités voisines, mais aussi ailleurs dans le canton du Jura.

Ce deuxième paquet de mesures viendra encore renforcer et améliorer l'offre de loisirs, le confort, l'ambiance générale et l'accessibilité sur le territoire communal. Les synergies et la communication entre les prestataires touristiques, Jura Tourisme et la commune de Clos du Doubs vont se poursuivre.

12. Tableau des indicateurs d'impacts mesurables du projet

Projet	Actions	Que mettre à disposition pour y parvenir ?	Comment identifier l'input ?	Comment mesurer ?	Que faire pour y parvenir ?	Comment identifier le résultat ?	Comment mesurer ?	Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir ?	Comment identifier le changement ?	Comment mesurer ?	Quel est l'impact souhaité ?	Comment identifier l'effet ?	Comment mesurer ?
		Input*	Indicateur	Relevé	Prestations et produits (output)	Indicateur	Relevé	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Relevé	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur	Relevé
Stratégie touristique 2030 – Clos du Doubs – 2 ^e demande LPR 2025-2027	Mesure RH	CHF 89'400	Comparatif prévisionnel et réalisé selon le dossier de demande de soutien financier	Rapport final LPR	1.Disposer d'une ressource opérationnelle RH pour mettre en œuvre les mesures et les coordonner 2.Définir et mettre en œuvre des stratégies de financement pour la réalisation des actions 3.Impliquer directement les restaurateurs, hébergeurs, prestataires d'activités et acteurs culturels dans les démarches	Export des heures par la ressource humaine de TLAB consacrées au mandat avec Clos du Doubs <u>Valeur cible</u> : vérifiée Recherche de financements externes pour la mise en œuvre des mesures <u>Valeur cible</u> : vérifiée	Rapport final LPR	Soutien aux conseillers communaux, partenaires et prestataires pour faire avancer les dossiers	Nombre de séances de coordination avec le COPIL (4-6/an) <u>Valeur cible</u> : vérifiée Coordination avec les partenaires et prestataires (1 séance/an) <u>Valeur cible</u> : vérifiée Coordination avec la Commune et les autorités politiques régionales (autres communes, SIDP) <u>Valeur cible</u> : vérifiée	Rapport final LPR	L'ensemble des mesures sont réalisées et les objectifs planifiés atteints.	Nuitées en augmentation et CA pour les touristes en augmentation <u>Valeur cible</u> : +30% de nuitées pour atteindre 44'000 en 2030	Rapport final LPR
	Mesure hébergement	CHF 44'800			1.Développer une nouvelle offre d'hébergement insolite sur le territoire communal 2.Proposer une offre de camping-cars à la ferme sur le territoire communal 3.Poursuivre l'accompagnement des hébergements hôteliers et des restaurants à St-Ursanne (Couronne, Demi-Lune, Chandelier, etc.)	Analyse des diverses variantes <u>Valeur cible</u> : réalisée Faisabilité en matière d'aménagement du territoire <u>Valeur cible</u> : vérifiée Choix des futurs emplacements <u>Valeur cible</u> : validé		Nouveaux hébergements – Reprise d'établissements – Accompagnement des propriétaires et/ou exploitants	Nombre d'hébergements de qualité et insolites proposés sur le territoire communal <u>Valeur cible</u> : vérifiée				
	Mesure mobilité	CHF 40'000			1.Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un moyen de passage durable à Tariche 2.Obtenir le label "Swissustainable Destination"	Faisabilité en terme d'aménagement du territoire <u>Valeur cible</u> : vérifiée Définir les conditions à remplir pour obtenir le label <u>Valeur cible</u> : validé		Offre en mobilité améliorée pour les visiteurs sur le territoire communal et gage de qualité grâce à l'obtention du label	Obtention du label <u>Valeur cible</u> : oui / non Etude de faisabilité pour la passerelle réussie <u>Valeur cible</u> : oui / non				
	Mesure dév. de l'offre et marketing	CHF 136'400			1.Développer un site de baignade et de pêche dans les bassins sous le viaduc	Analyse des options à disposition <u>Valeur cible</u> : réalisée Faisabilité en terme d'aménagement du territoire <u>Valeur cible</u> : vérifiée Accompagnement du prestataire pour le développement de son offre <u>Valeur cible</u> : validé		Nouvelle offre dédiée à la pêche et nouveau site de baignade à St-Ursanne	Nombres de personnes fréquentant le site et les cours de pêche. <u>Valeur cible</u> : vérifiée				